

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 28/10/2024

VOI.24.00.A02748

OBJET : Arrêté temporaire de circulation RUE DES GLACIS

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A59 du 20 juillet 2020 qui donne délégation à M. Hervé GIRARDOT
Vu la demande de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique de la Ville de Besançon
Considérant La vente des sapins de Noël sur le parking des Glacis il est nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/12/2024 au 24/12/2024 RUE DES GLACIS

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 06/12/2024 et jusqu'au 24/12/2024, le stationnement des véhicules est interdit à partir de 7h00 le 06/12 RUE DES GLACIS sur la totalité du PARKING DES GLACIS Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules des vendeurs de sapins. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le **25 OCT. 2024**

Pour la Maire,
Par délégation,

Hervé GIRARDOT
Le Directeur de la Direction Développement et Gestion
des Infrastructures

